

En cas d'épisode de forte chaleur

[Canicule info service](#)

En cas d'épisode de forte chaleur, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes rappelle que la plateforme téléphonique « Canicule info service » accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures) est activée dès le premier épisode climatique critique.

Cette plateforme fonctionne depuis hier 29 juin 2015 et délivre des conseils pour les personnes âgées ou les enfants ; vous avez également la possibilité de vous entretenir avec un conseiller canicule sur ce numéro en tapant le chiffre 3

Le ministère fait le point sur ce qu'il faut savoir en cas de canicule :

- protéger son habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...),
- se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...)



?



Déshydratation, insolation, coup de chaleur... Le ministère détaille également tous les signaux d'alerte à connaître (bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif

intense...). Et si besoin, les numéros d'urgence à contacter :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Dans notre commune de Nargis

Selon les recommandations préfectorales en vigueur, la municipalité de Nargis a mis en place un registre destiné à recenser les personnes vulnérables lors d'un événement climatique majeur et susceptible d'entraîner des conséquences sanitaires. Elle a informé ses administrés par voie de presse et sur ce site, de l'existence de ce registre, dont elle assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité. (Ce registre officialise une démarche qui peut tout à fait être effectuée par simple sens altruiste sans registre)



Les personnes âgées de 65 ans et plus ou de plus de 60 ans, inaptes au travail, les adultes handicapés ou fragiles domiciliés à Nargis sont invités à s'inscrire ou à se faire inscrire en mairie sur ce registre nominatif communal en communiquant leur identité, âge, domicile, numéro de téléphone, ou les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence, ou celles du médecin traitant et, le cas échéant, celui du service intervenant à domicile.

De même, si vous avez connaissance de ces personnes âgées, isolées ou démunies de liens sociaux ou familiaux proches il est important de le faire savoir en mairie .

Nous rappelons que ces informations sont strictement confidentielles.

Pour toute information complémentaire, contacter la mairie de Nargis aux jours et heures d'ouverture au public (Tél. : 02.38.26.03.04)

Pour votre information, le plan canicule comporte quatre niveaux :

- niveau 1 (vigilance verte) - « veille saisonnière » activée du 1er juin au 31 août,
- niveau 2 (vigilance jaune) - « avertissement chaleur », en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent,
- niveau 3 (vigilance orange) - « alerte canicule », déclenchée par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé (ARS),

- niveau 4 (vigilance rouge) - « mobilisation maximale ».



Thématique(s):
Infos flash



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/actualites/en-cas-depisode-de-forte-chaueur>